

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Arnaud Bouverat et consorts – Fermeture d'office(s) de poste(s) : agir avant une nouvelle
salve de fermetures**

1. PRÉAMBULE

La commission a siégé à distance par le biais du système de visioconférence, Webex Teams, mis à disposition des commissions parlementaires du Grand Conseil le vendredi matin du 8 mai 2020. Elle était composée de Mesdames les Députées Céline Misiego, Aliette Rey-Marion, Chantal Weidmann Yenny ainsi que de Messieurs les Députés Arnaud Bouverat, Jean-François Cachin, François Cardinaux, Stéphane Montangero. Monsieur le Député Axel Marion a été confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

Monsieur le Député Pierre Fonjallaz était absent à cette séance.

Ont également participé à cette séance : Monsieur le Conseiller d'État Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) et Madame Aurélie Haenni, collaboratrice personnelle du Chef de département en charge du suivi du dossier de la Poste.

Monsieur Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

Préalablement à la séance, les commissaires ont reçu la réponse à l'interpellation Stéphane Montangero¹ qui porte sur la même problématique et s'est croisée avec le dépôt de ce postulat.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant rappelle la préoccupation constante du Grand Conseil concernant la fermeture des bureaux de poste. Il existe une profonde amertume, notamment du côté des communes, qui dépasse tous les clivages politiques quant au comportement de la Poste et à la difficulté à faire entendre les besoins des collectivités publiques. Des députés ont souhaité une intervention proactive du canton avec, toutefois, un problème quant à l'inexistence d'une base légale, même si le rôle des cantons a évolué avec les modifications de l'Ordonnance sur la poste (OPO). Par ailleurs la Poste possède sa propre manière de définir la satisfaction des clients et d'établir des enquêtes dans le sens des réformes imposées aux collectivités publiques. Avec ce postulat, l'idée est d'ébaucher des alternatives qui pourraient émaner, non pas de la Poste, mais du canton de Vaud. Ce dernier n'est pas la seule collectivité publique à être confronté à cette problématique : il y a de grandes villes ou d'autres cantons qui sont aussi en contact régulier avec la Poste sur ces questions. Le Conseil d'État pourrait établir un rapport sous la forme d'une étude indépendante concernant ces fermetures et leurs conséquences, tant pour les usagers que pour le tissu économique des régions périphériques, notamment la perte de qualité des prestations. Cela permettrait également, à l'horizon des nouveaux mandats confiés à la Poste, de réorienter sa politique. Dans sa réponse à l'interpellation Montangero, le Conseil d'État dit chercher un contact direct avec les communes et ne pas se satisfaire des informations données par la Poste. C'est une première bonne étape que le rapport demandé par ce postulat compléterait idéalement.

¹ (19_INT_379) Réponse du Conseil d'État à l'interpellation de Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste – Fermeture des bureaux de Poste : la Gottaz fait déborder le vase !

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseiller d'État rappelle que ce dernier ne s'est pas exprimé sur la prise en considération de ce postulat. Il rappelle que dans ce dossier, le gouvernement s'est battu pour que les cantons obtiennent une place plus importante dans les démarches qui conduisent la Poste à redimensionner son réseau de desserte ; ils sont désormais consultés lorsque des décisions sont prises, mais les communes sont les seules parties prenantes à la procédure à pouvoir agir auprès de l'instance de recours de la Poste : la Commission de la Poste (PostCom). Ainsi dans les faits, si une commune accepte les propositions de la Poste par rapport à l'évolution de son bureau postal, le canton pourrait exprimer son désaccord uniquement sous réserve de décisions stratégiques que la commune concernée n'aurait pas prises en compte, notamment au regard du Plan directeur cantonal (PDCn) par exemple. Dans l'écrasante majorité des cas, la commune s'oppose à toute évolution et le canton précise, par écrit, à la Poste qu'il soutient cette position. Il relève au passage que suite à l'action du Conseil d'État, la Poste a remonté de 78 à 82² le nombre d'offices qu'elle entend maintenir dans le canton.

Il a rencontré en marge de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) du 14 novembre dernier le nouveau directeur général de la Poste, Monsieur Roberto Cirillo, venu faire un exposé sur la nécessité de faire évoluer le réseau et le plan d'affaires du Géant jaune. Une discussion avec ce dernier a eu lieu sur la prise en compte de la dimension de service public qui échoit à son mandat. Le Conseiller d'État s'est également entretenu avec Madame Géraldine Savary suite à sa nomination à la présidence de PostCom. Une séance de travail était prévue le 12 mars dernier où il a demandé à être entendu sur la problématique de la Poste, mais elle a été annulée dans le contexte du coronavirus (COVID-19).

Le Conseiller d'État souhaite faire prévaloir les intérêts légitimes du canton de Vaud en terme de desserte et de s'appuyer si possible sur un retour du terrain, notamment des communes impactées par les changements intervenus dans le réseau postal. C'est pour cette raison que le DEIS a écrit, sous la forme d'un questionnaire, à l'ensemble des communes concernées et aux associations de développement économique. Chaque fois qu'il rencontre une municipalité pouvant être touchée par l'évolution du réseau, il demande le bilan. Les situations diffèrent selon les communes : cela va de la satisfaction, notamment lors du remplacement de l'office de la poste par une agence postale avec des horaires d'ouverture plus larges et une augmentation de la viabilité du magasin d'alimentation de la localité, au mécontentement avec un constat de désertification du tissu économique et une perte d'emplois en résultant. De manière générale, il a constaté un manque d'écoute de la part de la Poste et de la PostCom qui entérine les décisions de la première. Sur les évolutions récentes liées au renouvellement des Chambres fédérales, à la nouvelle direction de la Poste et au changement de ministre à la tête du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), il estime qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur les incidences.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Le postulant remercie le Conseiller d'État pour ces informations et aimerait connaître le résultat de l'enquête. Cela pourrait constituer une partie du rapport, l'autre partie découlerait d'une étude scientifique menée par l'Université de Lausanne (UNIL) ou l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP).

Plusieurs commissaires relèvent que leurs communes connaissent le service à domicile, qui est généralement apprécié. Toutefois, une commissaire relève que pour autant sa commune se bat pour garder l'office de poste local.

Un commissaire estime que cette demande de rapport n'arrive pas au bon moment, estimant que ce serait dépenser de l'argent en vain alors que la stratégie de la Poste pourrait changer ces prochaines années. Il ne croit pas dans l'objectivité d'une telle étude centrée sur la fermeture des bureaux, et considère que le politique doit rester l'acteur central dans ce dossier.

Le Conseiller d'État relève, d'une part, qu'il faut tenir compte de l'évolution du comportement des habitants et utilisateurs de la Poste. D'autre part, l'intérêt stratégique du canton est que la desserte soit assurée de façon optimale et l'aspect financier n'est qu'un aspect du problème. Par ailleurs, une étude indépendante pourrait amener des conclusions contraires à celles espérées, par exemple valider ou recommander la fermeture d'un bureau de poste. Il faut faire attention à garder le contrôle de la démarche.

² Sauvetage des bureaux de Cheseaux, Yverdon 2, Chernex et Corsier-sur-Vevey.

Le président rend attentif à l'impact du COVID-19 sur l'attitude future de la population, notamment en ce qui concerne la fréquentation d'espaces physiques. Il estime que l'étude est utile non pas pour déterminer quel bureau doit être maintenu, mais pour comprendre les besoins de la population et les évolutions dans l'utilisation des services postaux. À ce titre, une commissaire souhaite que l'étude détermine si le changement de comportement des utilisateurs est volontaire ou involontaire, et rappelle par ailleurs l'importance du métier d'employé de poste, beaucoup plus formé que les prestataires des agences postales.

Une commissaire relève que le taux d'accessibilité des services postaux était considéré en 2018 comme très bon et au-dessus des valeurs demandée par la loi sur la Poste (près de 95% de la population ayant accès à ces services à moins de 20 minutes à pied ou en transport public). Elle demande si, dans le cadre de son étude, le Conseil d'État peut déterminer ces taux en 2020 dans le canton.

Revenant à l'objet de son texte, le postulant relève l'importance du regard externe, tout en insistant sur le fait que l'étude doit être faite sur mandat et sous le contrôle du Conseil d'État. Il considère que l'enquête menée par le gouvernement est une très bonne initiative, mais il suppose que les services de l'État n'ont pas les ressources suffisantes pour mener elles-mêmes une telle étude.

À ce stade de la discussion, une prise en considération partielle du postulat est évoquée. Le principe serait de demander au Conseil d'État de mener une étude sous l'angle des besoins du canton d'une part et de l'évolution de l'attitude des utilisateurs d'autre part, sans préciser les modalités de réalisation. Par ailleurs, il insiste sur le fait qu'il s'agit d'être constructif vis-à-vis de la Poste, afin de pouvoir bénéficier de données de qualité.

Acceptant l'idée d'une prise en considération partielle et après discussion de plusieurs variantes au sein de la commission, le postulant propose en définitive la reformulation suivante de sa conclusion :

« Dans cette perspective, le Conseil d'État est invité, au besoin en collaboration avec d'autres collectivités publiques et partenaires, à mener une étude indépendante pour mettre en lumière les stratégies de fermetures d'offices de poste et tirer à élaborer un rapport stratégique qui mette en lumière les enjeux et problèmes posés par les restructurations du réseau d'offices de poste et tire un premier bilan de leur conséquence pour les collectivités publiques concernées, le personnel et la clientèle privée et commerciale. En fonction des résultats, l'étude devrait avoir pour but d'ébaucher des alternatives durables à la fermeture des offices de poste dans notre canton ».

Cette nouvelle formulation reçoit l'assentiment de tous les membres de la commission.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération partielle du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'État.

Lausanne, le 28 juin 2020.

Le président-rapporteur :
(signé) Axel Marion